



Commission Internationale de la Meuse | Rapport annuel 2005





TABLE DES MATIERES

} Mot du président	4
} Accord Meuse	5
} Commission	5
} Chefs de délégation	5
} Réunions	6
} Hydrologie / inondations	7
} Directive cadre sur l'eau	9
} Système d'avertissement et d'alerte Meuse	12
} Publications de la CIM des 5 dernières années	13

PRÉFACE DU PRÉSIDENT

La Commission internationale de la Meuse a réalisé une première démarche importante en application de la Directive cadre Eau (DCE) dans le district hydrographique international de la Meuse. Un rapport sur l'état du bassin hydrographique basé sur les données des Parties est le premier résultat de la coordination multilatérale. Une brochure a également été rédigée à l'attention du grand public.

Sur base du rapport sur l'état du bassin hydrographique, la Commission a déterminé les questions importantes en matière de gestion de l'eau. Celles-ci seront décisives pour la rédaction du plan de gestion définitif. Elles ont été examinées avec les observateurs. Afin d'assurer une bonne coordination pour l'établissement du premier plan de gestion, la Commission a adapté l'organisation de son travail et élaboré de nouveaux mandats pour trois groupes de travail.

Un pas non sans importance a été franchi par l'adoption d'un ensemble de points d'action communs dans le domaine de la protection contre les inondations. Il permet la concrétisation multilatérale du programme d'action actuel contre les inondations. Ce programme concerne plus particulièrement les zones urbaines du bassin hydrographique étant donné les risques d'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des inondations et des sécheresses.

Un atelier consacré aux systèmes d'avertissement et d'alerte pour les pollutions d'origine accidentelle a été organisé à la fin 2005. Il a été accueilli par la Wallonie et organisé conjointement avec la Commission internationale de l'Escaut. Il s'est avéré nécessaire de procéder à la modernisation des procédures actuelles.

Je me plais à constater que la Commission a entamé sans retard l'exécution des nouvelles tâches découlant de l'Accord sur la Meuse (Gand) et cela, avant même l'entrée en vigueur de ce dernier.

Alain Lefebvre

Président de la Commission internationale
de la Meuse



ACCORD SUR LA MEUSE COMMISSION

Seule une Partie doit encore ratifier l'Accord sur la Meuse. Cette ratification devrait avoir lieu en 2006, après quoi, l'Accord sur la Meuse entrera formellement en vigueur et remplacera l'actuel Accord de Charleville-Mézières.

La Commission internationale de la Meuse (CIM) instaurée par l'Accord sur la Meuse se réunit en assemblée plénière tous les ans à l'invitation de son président. La Commission peut organiser des réunions au niveau ministériel. Conformément aux Accords et au Règlement intérieur et financier, la CIM formule des avis ou des recommandations et prend ses décisions à l'unanimité des voix. La Commission est soutenue dans sa tâche par un secrétariat permanent situé à Liège. Il se compose d'un Secrétaire général, Mario Cerutti, d'un secrétaire exécutif, Paul Racot, et d'une assistante, Laurence Tahay.

La CIM constitue la plateforme au sein de laquelle se déroule la coordination multilatérale de la mise en œuvre des exigences de la Directive cadre Eau (DCE) dans le district hydrographique international (DHI) de la Meuse. La CIM traite également des problématiques inondations, sécheresses, pollutions accidentelles et populations piscicoles.



Les chefs de délégation

- } Thomas **Stratenwerth**
auquel a succédé Heide **Jekel** (République fédérale d'Allemagne)
- } Michaël **Kyramarios** (Royaume de Belgique)
- } Alain **Lefebvre** (Région de Bruxelles-Capitale de Belgique)
- } Frank **Van Sevenscoten** (Région flamande)
- } Claude **Delbeuck** (Région wallonne)
- } Claude **Gaumand** (République française)
- } Jean-Marie **Ries** (Grand-Duché de Luxembourg)
- } Renske **Peters** (Royaume des Pays-Bas)

RÉUNIONS ORGANISÉES EN 2005

	Président / Animateur	Nombre de réunions en 2005
Réunion plénière	Alain Lefebvre (BR)	1
Réunion des Chefs de délégation	Alain Lefebvre (BR)	4
Réunion des chefs de délégation avec les observateurs	Alain Lefebvre (BR)	1
Groupe de travail « coordination »	Thomas Stratenwerth (DE) / Eric Martejijn (NL)	8
Groupe de travail « ecologie »	Kris Van Looy (VL)	3
Groupe de travail « hydrologie/ inondations »	André Magnier (FR)	4
Groupe de travail « monitoring »	Eric Martejijn (NL) / Jean-Pierre Descy (WL)	3
Equipe de rédaction et de révision du rapport faitier	Thomas Stratenwerth (DE)	2
Groupe de projet « eaux souterraines »	Gertrud Schaffeldt (DE)	1
Groupe de lecture « brochure – rapport faitier »	Paul Racot (SE)	3
Comité d'organisation du 2ème Symposium sur la Meuse	Alain Lefebvre (BR) / Vincent Bachmann (FR)	2
Atelier pollutions accidentelles	Alain Lefebvre (BR) Damien Yzerbyt (président de la Commission internationale de l'Escaut)	1

Total

33



HYDROLOGIE / INONDATIONS

Les tâches du groupe de travail « hydrologie / inondations » sont notamment :

- d'améliorer les connaissances en matière de débits et de prévision des crues ;
- de déterminer et faire connaître les risques d'inondation ;
- de promouvoir et quantifier la réduction des dégâts dus aux crues ;
- de dresser l'inventaire des actions menées par les Parties afin de contribuer à la diminution des effets des sécheresses.

Mandatés à cette fin par l'Assemblée plénière de décembre 2004, les chefs de délégation ont approuvé l'approche commune relative aux crues. Parallèlement à la poursuite du travail sur base de la liste des mesures et des indicateurs de contrôle du Plan d'action "Inondations Meuse 1998", cette approche comprend neuf points d'action communs. Ces derniers sont à la base des activités du groupe de travail « hydrologie / inondations ». Les tâches et les délais de mise en œuvre sont fixés par un plan de travail.

Analyse des épisodes de crues

Une analyse a été menée sur les données de quatre crues importantes de ces dix dernières années sur la base des informations livrées par les délégations. Elle fera l'objet d'un rapport qui sera présenté au cours du deuxième symposium sur la Meuse (Sedan, France, 2006).

Echange d'informations et de données

Des protocoles bilatéraux ont été établis dans le but de formaliser l'échange d'informations et de données entre les États / Régions riverains lors d'un épisode de crue. Les Parties disposent désormais d'une procédure d'échange en ligne pour les données hydrologiques qui facilitera la gestion lors des épisodes de crue.

Conséquences de l'évolution du climat pour l'économie de l'eau

Le groupe de travail a tiré une première conclusion sur la base des recherches existantes relatives aux conséquences d'un changement climatique sur la gestion de l'eau. Il reste dans ce domaine une incertitude significative. Il est ainsi impossible d'indiquer précisément comment va évoluer, par exemple, le régime des débits de la Meuse. C'est certainement le cas dans des circonstances extrêmes telles que les épisodes de crue importante. L'inventaire révèle cependant des indicateurs d'une augmentation future de la fréquence et de l'ampleur des inondations et des sécheresses. Il est sage de se préparer ensemble à de tels changements pour ainsi mieux anticiper les problèmes futurs. Il est déjà arrivé par le passé que des mesures adéquates ne soient prises qu'à l'issue d'une catastrophe.



Fort de cette conclusion, le groupe de travail recommande d'opérer en commun un choix parmi des scénarii de débits extrêmes et d'en observer les résultats ensemble. Une telle analyse pourra contribuer à mieux se préparer aux problèmes qui pourraient survenir lors de débits plus importants que ceux constatés jusqu'à présent. Elle contribuera également à une meilleure coordination de la politique de l'eau dans les différents pays et régions.

L'Assemblée plénière a pris cette recommandation en compte et en a demandé la mise en œuvre.

Cartographie des risques de dommages

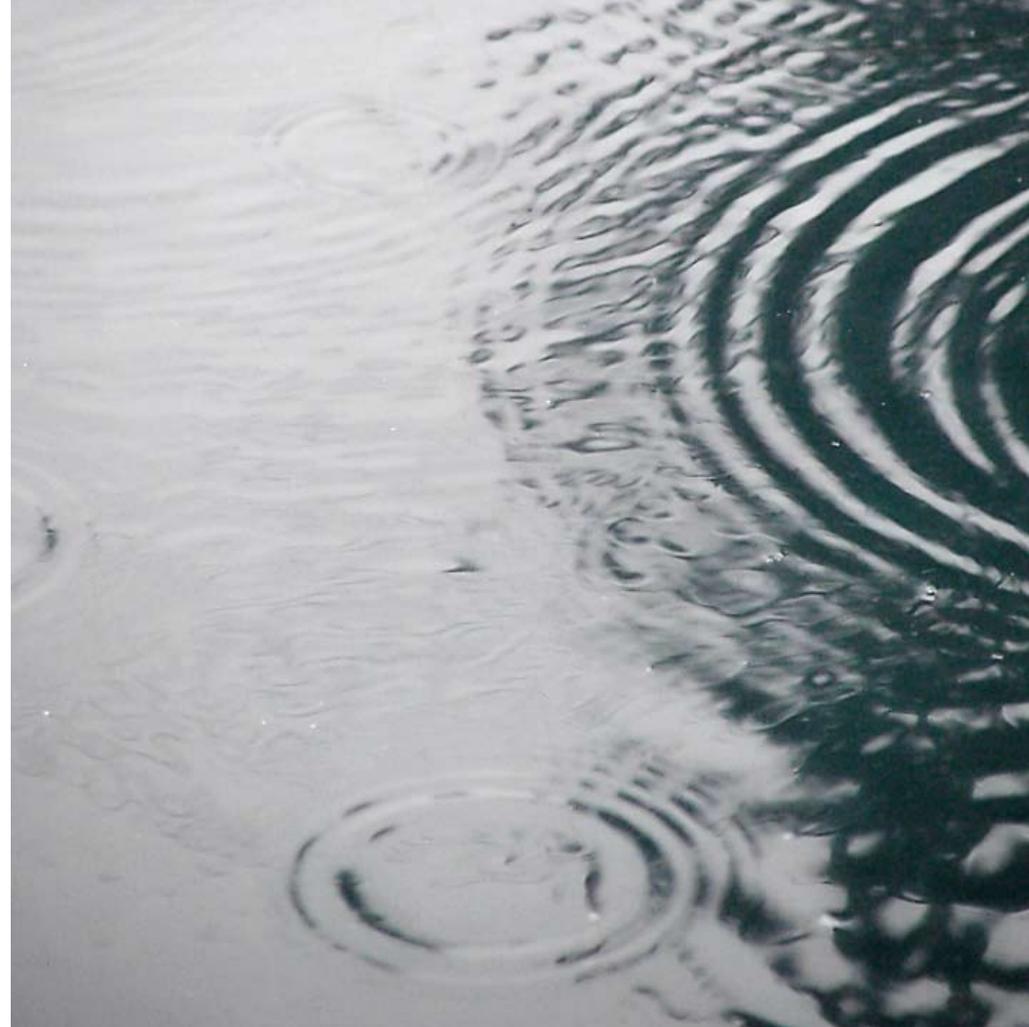
Le groupe de travail a établi une comparaison des méthodes de cartographie des risques de dommages liés aux crues. Celle-ci offre un aperçu des différentes méthodes utilisées dans les Etats / Régions afin de quantifier les conséquences des crues. Ces travaux devraient aboutir début 2006.

Actions communes futures

Les futures actions communes du groupe de travail porteront notamment sur l'organisation de la concertation lors de la planification à grande échelle d'aménagements, de techniques et de zones de rétention de crues dans des zones naturelles et agricoles, l'étude des possibilités d'implantation de zones de ralentissement dynamiques et de bassins écrêteurs. Il est prévu d'améliorer la cohérence dans la détermination aux frontières du débit de la Meuse entre les opérateurs.

Renouvellement du mandat

Le groupe de travail s'est par ailleurs penché sur la mise à jour de son mandat rendue nécessaire par l'adoption du thème des inondations dans la deuxième phase du Programme d'action Meuse. Il est aussi paru nécessaire de développer une interface entre le domaine de l'hydrologie et de l'hydraulique et les autres groupes de travail chargés de la mise en œuvre de la DCE.



DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU

COORDINATION

Le groupe de travail coordination a principalement pour tâche de coordonner la mise en œuvre des exigences de la DCE. Celle-ci a, depuis l'an 2000, introduit une nouvelle approche de la gestion de l'eau basée sur un calendrier strict.

Les deux premières rencontres du groupe de travail ont été consacrées à la finalisation du rapport faitier. Basé sur les états des lieux produits par les Etats et les Régions du district hydrographique international (DHI) de la Meuse, ce rapport a été publié sous le titre :

« District Hydrographique international de la Meuse Caractéristiques, étude des incidences de l'activité humaine sur l'environnement et analyse économique de l'utilisation de l'eau »

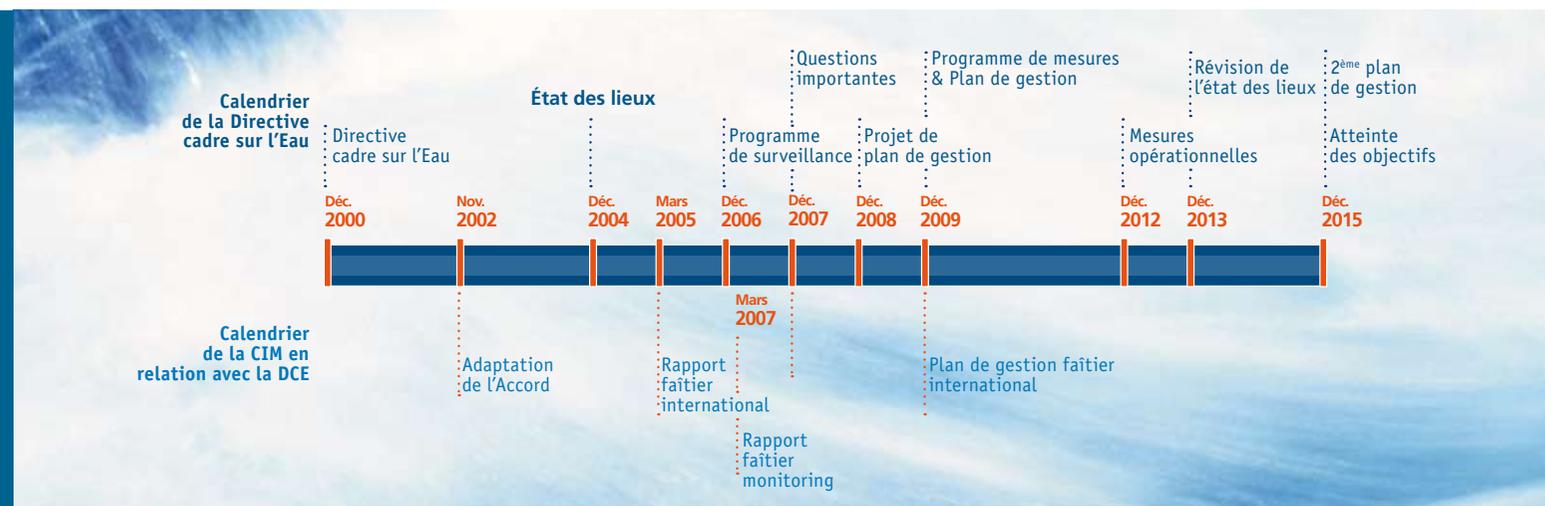
Rapport faitier sur la coordination internationale conformément à l'article 3 (4) de l'analyse requise par l'article 5 de la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (Directive cadre sur l'eau) »

Le DHI de la Meuse s'étend, de sa source à son embouchure, sur des parties du territoire de la France, du Luxembourg, de la Belgique, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Ce rapport faitier peut être qualifié de premier résultat de la coordination multilatérale au sein du DHI de la Meuse dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de la DCE.

Le rapport faitier montre que seuls 7% des masses d'eau répertoriées en tant que masses d'eau de surface naturelles devraient atteindre le bon état en 2015. Plus de la moitié des 93% des masses d'eau restantes sont des masses d'eau artificielles ou fortement modifiées qui n'ont pas vocation à atteindre le bon état écologique mais un objectif adapté à chaque cas (bon potentiel écologique). Pour les eaux souterraines les prévisions indiquent que respectivement du point de vue quantitatif et qualitatif presque 90% et 33% des masses d'eau atteindront le "bon état" pour 2015. Une brochure de vulgarisation a également été rédigée à l'attention d'un public plus vaste.

Lors de la 12e assemblée plénière de décembre 2004, le groupe de travail « coordination » s'est vu confier la mission d'organiser un atelier destiné à identifier les tâches prioritaires et proposer une nouvelle structure organisationnelle de la CIM articulée autour de trois groupes de travail (« coordination », « monitoring » et « programme de mesures et objectifs »). Tout au long de l'année 2005, le groupe de travail s'est consacré à l'établissement d'un programme de travail pour la période 2006 – 2009 afin de produire un plan de gestion pour le DHI de la Meuse..

Les questions importantes mises en lumière lors de la réalisation de la partie faitière de l'état des lieux du DHI ont été définies lors d'un atelier durant le mois de mai. Cette liste a fait l'objet d'un échange entre les observateurs et les chefs de délégation. L'Assemblée plénière a approuvé cette liste de questions importantes qui constituera la base du programme de travail de la Commission pour la période 2006-2009.



Le groupe de travail « coordination » a rédigé des projets de mandats pour les groupes de travail (« coordination », « monitoring » et « programme de mesures et objectifs »). Afin de rencontrer les échéances de la DCE, le mandat du groupe de travail « monitoring » a été finalisé en priorité. La coordination des programmes de surveillance mis en place par les Parties a pu ainsi débuter. Le nouveau mandat du groupe de travail « coordination » est principalement axé sur la coordination de la mise en œuvre des exigences de la DCE.

Les chefs de délégation ont examiné et quelque peu amendé les projets de mandat tels que proposés par le groupe de travail « coordination ». Ils ont également décidé la création de trois groupes de projet : « chimie », « écologie » et « eaux souterraines ». Ces groupes de projet entameront leurs travaux au début 2006. L'Assemblée plénière a approuvé les mandats et la nouvelle organisation telle que proposée. Selon le nouveau schéma organisationnel, les groupes de travail « hydrologie / inondations » et « coordination » font rapport aux chefs de délégation. Le groupe de travail « monitoring » et le groupe de travail « programme de mesures et objectifs » feront appel aux groupes de projet pour leurs travaux. Une coordination avec le groupe de travail « hydrologie / inondations » pourra également avoir lieu via le groupe de travail « programme de mesures et objectifs ».

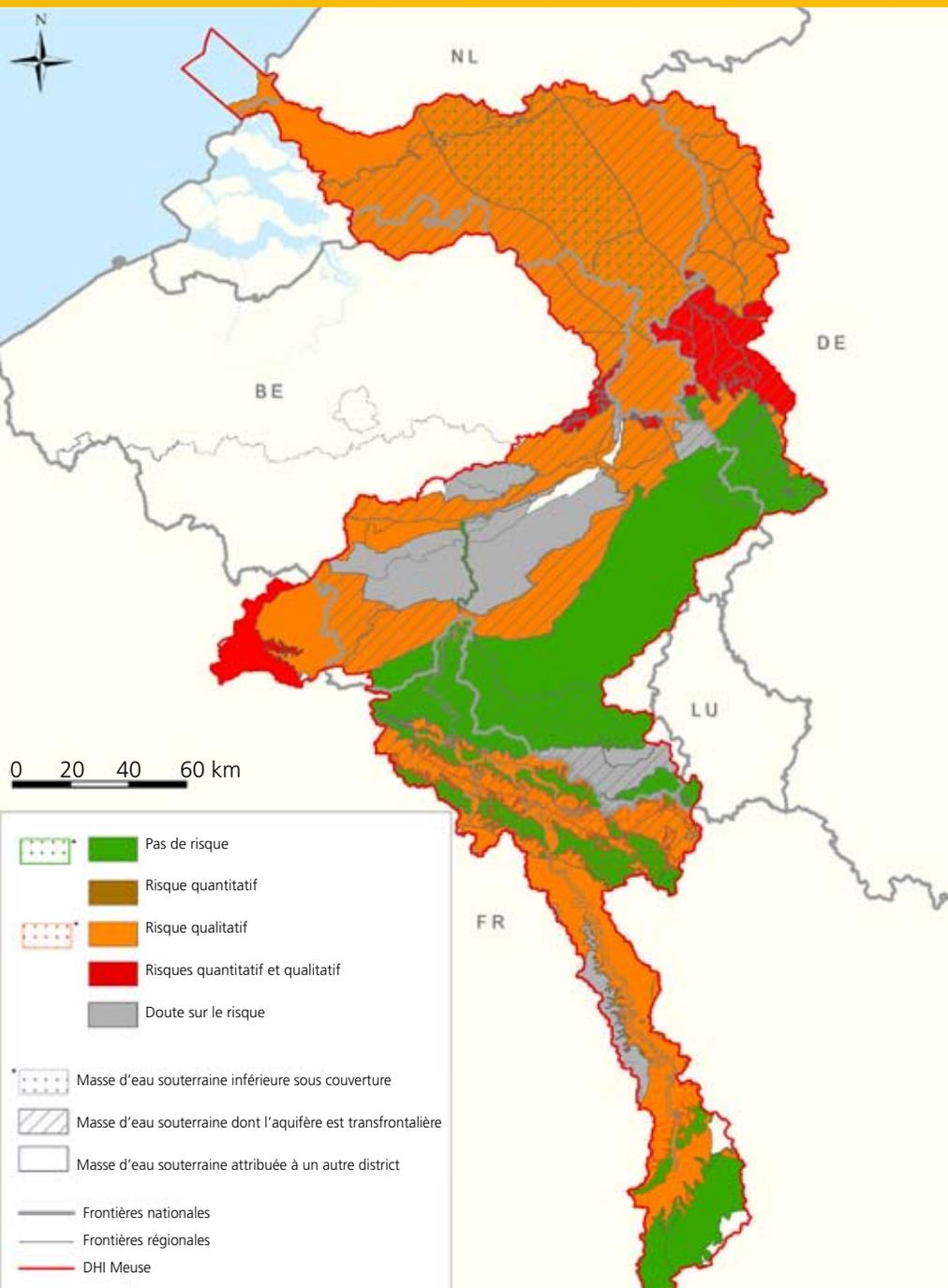
Le groupe de travail « coordination » a établi un premier échéancier des produits à fournir par les différents groupes de travail. Celui-ci doit cependant encore être complété au même titre que la table des matières de la partie faîtière du plan de gestion.

MONITORING

Le groupe de travail « monitoring » a entamé ses travaux après l'été sur la base d'un mandat provisoire. Le mandat comprend l'échange d'informations sur les réseaux de surveillance nationaux/régionaux, leurs adaptations prévues et l'examen des possibilités d'harmonisation. L'échange d'informations a été réalisé en grande partie en 2005. Par la suite, le groupe de travail rédigera les éléments constitutifs d'un rapport faitier « monitoring ». Ce rapport pourrait être disponible à la fin 2006.

Le secrétariat a élaboré un rapport reprenant les résultats du réseau de mesures homogène existant sur la base des données livrées par les Etats / Régions pour l'année 2004. Il a été publié sur le site internet de la CIM (www.meuse-maas.be).





EAUX SOUTERRAINES

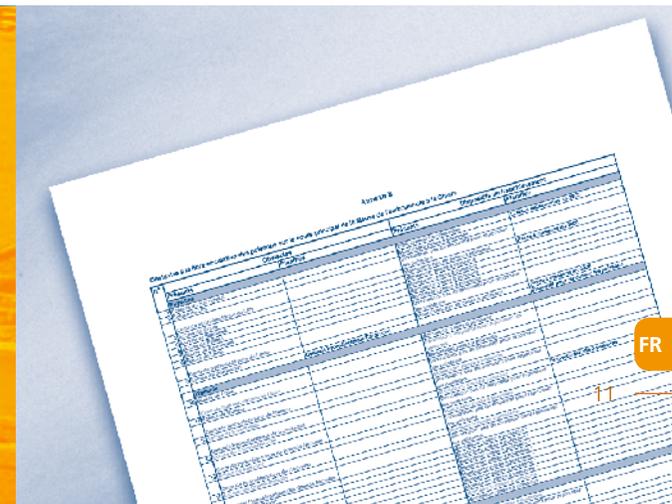
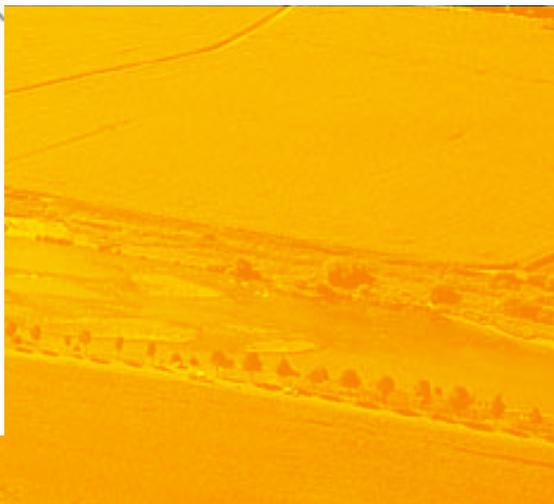
Au début de l'année 2005, le groupe de projet « eaux souterraines » a consacré une dernière réunion à parachever le chapitre "eaux souterraines" du rapport faitier sur la description de l'état des lieux et les cartes annexes.

Il s'est à nouveau réuni fin 2005 en vue de transmettre au groupe de travail « monitoring » des éléments destinés à la rédaction du rapport faitier sur le monitoring.

ECOLOGIE

En 2005, les trois réunions du groupe de travail « écologie » ont été principalement consacrées à :

- la finalisation de la contribution au rapport faitier sur l'analyse de l'état des lieux (zones protégées, typologie des masses d'eau, pressions hydromorphologiques);
- l'élaboration d'un plan d'approche pour la période 2005-2006 en ce qui concerne les poissons et l'échange d'informations visant à déterminer l'état d'avancement des efforts nationaux/régionaux en matière de programmes de monitoring;
- la réalisation d'un bilan thématique sur les poissons. Les ichtyologues ont rendu compte des études et des actions entreprises au cours de ces dernières années. Des accords ont été conclus au sujet du compte rendu de la mise en œuvre de la décision Benelux en matière de libre circulation des poissons dans les réseaux hydrographiques.



SYSTÈME D'AVERTISSEMENT ET D'ALERTE POUR LA MEUSE

En 2005, la procédure d'avertissement et d'alerte de la Commission a été déclenchée lors de neuf événements. Le tableau ci-dessous offre un aperçu du contenu des bulletins transmis par les Parties au secrétariat de la CIM, à l'occasion de ces événements.

APERÇU DES FORMULAIRES D'AVERTISSEMENT POUR LES POLLUTIONS ET LES ÉVÉNEMENTS							
Événement	Date et heure de l'événement	Date et heure de l'avis	Substances	Constaté par	Lieu	Signalé à	Provoqué par
1	06/02 - 23:05	06/02 - 23:05	Résidus chloreux	WL	Ougrée	VL+NL	Explosion dans une usine
2	11/04 - 22:30	12/04 - 12:50	ammoniac	WL	Roselies (Sambre)	VL+NL	?
3	11/06 - 10:00	11/06 - 10:30	?	WL	Liège	VL+NL	?
4	25/03 - 10:00	29/06 - 14:10	MTBE	NL	Meuse km 37.8 Urmond	VL	Fuite d'une canalisation
5	04/07 - 14:00	05/07 - 10:10	ammoniac	WL	Roselies (Sambre)	VL+NL	
6	16/09 - 23:00	17/09 - 03:15	?	WL	Charleroi (Sambre)	VL+NL	Une aciérie est soupçonnée
7	23/09 - 11:00	23/09 - 13:25	Mazout de chauffage	WL	Wandre	NL	?
8	06/12 - 04:00	08/12 - 10:20	?	NL	Eysden		?
9	16/12 - 10:30	16/12 - 10:30	fuel	FR	Sedan	WL+BR+ VL+NL	Fuite au chauffage de la pelouse d'un stade

PUBLICATIONS DE LA CIM DES CINQ DERNIERES ANNEES (disponibles en français, néerlandais et allemand)

2005

- } Rapport annuel 2004
- } Résultats du réseau de mesures homogène 2004
- } Le district hydrographique international de la Meuse: un état des lieux (brochure) (également en anglais)
- } Le district hydrographique international de la Meuse – Analyse, rapport faitier (également en anglais)
- } Inondation : 2e phase du Programme d'action Meuse

2004

- } Résultats du réseau de mesures homogène 2003
- } Rapport sur la qualité de la Meuse
- } Brochure "pesticides"
- } Rapport annuel 2003
- } Biomonitoring (1998-2001) (uniquement en français)

2003

- } Rapport annuel 2002
- } Résultats du réseau de mesures homogène 2002
- } Résultats du réseau de mesures homogène 2001*
- } First international Symposium on the River Meuse – Proceedings (Uniquement en anglais)

2002

- } Plan d'action inondations Meuse – Rapport d'avancement
- } Résultats du réseau de mesures homogène 2000*
- } Inventaire de la restauration écologique de la Meuse*
- } Obstacles à la circulation des poissons*
- } Rapport intermédiaire 2001 "Programme d'action Meuse" *

2001

- } Résultats du réseau de mesures homogène 1999*
- } Les poissons migrateurs dans la Meuse – État de la situation en 1999*

* = n'existe pas en allemand

